



Séance du 30 janvier 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

48 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Alexandre Liardet, Thomas Buchanan, Verena Gubler, Johann Frain, Luc-Olivier Suter, Valery Mäder-Santschy et Raffaella Vitelli.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à la majorité des personnes présentes, avec 1 abstention.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 42 oui, 6 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

L'huissier remet un présent à Mme Ancilla Tétaz à l'occasion de son anniversaire sous les applaudissements de l'assemblée.

Le Président félicite M. Elyazid Moushine qui a été nommé Consul honoraire du Maroc.

Le bureau a reçu la démission de Monsieur Jean-Charles Krebs. Pour le remplacer, le bureau a fait appel à Mme Paula Morais Araújo Spruyt qui sera assermentée sous point 3 de l'ordre du jour. Son remplacement au sein de la commission des finances sera traité sous point 6 de l'ordre du jour.

La soirée d'information organisée par MM. Nicolas Rosat et Christian Streit le 7 décembre 2023 a rencontré un succès très relatif avec seulement 3 participantes. Il encourage les conseillers à continuer à promouvoir ce rôle auprès de leurs contacts.

Les modèles de rédaction pour les rapports de commission, les postulats, les motions et les interpellations sont en ligne sur l'espace réservé. Il est important que les conseillers utilisent dorénavant le papier à en-tête du Conseil communal.

Il rappelle également qu'en cas de divergence entre un membre d'une commission de surveillance et la Municipalité quant à l'étendue du droit à l'information, l'art. 40c, alinéa 3 LC est applicable. Le membre du Conseil ou la Municipalité peut saisir le préfet du district, qui conduit à la conciliation entre le conseiller et la Municipalité. En cas d'échec, c'est le préfet qui statue.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Mme Paula Spruyt de la liste Entente Aubonnoise en remplacement de M. Jean-Charles Krebs, démissionnaire de cette même liste.

4. Préavis no 01/24 – Modification des statuts de l'ASSAGIE

Mme la Municipale Sandra Linder donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte les nouveaux statuts de l'Assagie, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Anaïs Piguet, Nicolas Pulfer, Lindsay Lessard, Mathieu Felix, Dan Rapin. Suppléants : Evelyne Lenoble, Jean-Yves Tharin.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapports des commissions - Préavis no 15/23 – Remplacement des fenêtres et luminaires LED du collège du Chœur du Chêne

M. François Strauss donne lecture du rapport de la commission, au nom de M. Alexandre Liardet excusé ce soir. M. François Linder donne lecture du rapport de la CoFIN.

La commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, ainsi que la commission des finances, à la majorité de ses membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 192'000.00 pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments scolaires et parascolaires », compte N° 9281.18 du bilan.

Mme Florence Widmer souhaite savoir si, avec les nouvelles fenêtres, il sera possible d'installer des décorations ou des rideaux. M. le Syndic Yves Charrière répond que les fenêtres sont déjà équipées de stores extérieurs. Pour ce qui est d'éventuels rideaux ou stores intérieurs, il propose de se renseigner. Il précise que de petites décorations collées sur les fenêtres ne poseront pas de problème.

M. Guy Maurer signale que le nombre d'heures de fonctionnement est encore loin des 50 000 heures, pointant ainsi la mauvaise installation des lampes. M. le Syndic Yves Charrière explique que la réduction de la durée de vie des luminaires est due au mauvais réglage du ballast, entraînant une diminution significative de leur longévité. Il souligne que la durée de vie est théorique et dépend de son utilisation. C'est la raison pour laquelle il conseille le remplacement, afin d'éviter le risque que le réglage soit modifié et que les lampes ne fonctionnent plus correctement d'ici un an.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 15/23 – Remplacement des fenêtres et luminaires LED du collège du Chœur du Chêne est accepté, avec 1 non et 4 abstentions.

M. le Syndic Yves Charrière remercie les conseillers pour leur confiance.

6. Election nouveau membre de la CoFIN

Selon l'art. 44 du règlement du CC, le Conseil élit une commission des finances, formée de 5 membres et 2 suppléants désignés pour la durée de la législature. A la suite de la démission de M. Jean-Charles Krebs, un nouveau membre de la CoFIN doit être élu.

M. Philippe Cretegy propose M. Daniel Blanchard qui est élu membre de la commission des finances par acclamation.

7. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'un glissement de terrain s'est produit au chemin des Philosophes. La première mesure prise a été de couper un arbre. Une autre coupe d'arbre est prévue début mars, et c'est à ce moment-là que les mesures de stabilisation seront décidées. Elle souligne l'importance de respecter la signalisation et de contourner le secteur.

M. le Municipal Nicolas Suter revient sur les questions posées par M. Philippe Cretegy lors de la séance du 28 novembre 2023 au sujet du Chemin des Mulets. Dans sa réponse à la première question portant sur les raisons du dépassement, il expose que bien que la zone de protection des eaux fût connue, l'état des conduites révéla lors de l'ouverture de la route était bien plus dégradé que ce qui avait été initialement anticipé. De plus, le nombre de conduites nécessitant un remplacement s'est avéré plus élevé que les estimations préliminaires. Par ailleurs, il souligne que le prolongement du chemin a été entrepris à la demande de la commission, ajoutant ainsi une dimension supplémentaire aux dépenses engagées. Concernant la répartition du dépassement par rapport aux fonds de réserve destinés à amortir cet investissement, il explique qu'il n'y a pas de clé de répartition, mais que les fonds sont attribués en fonction de la nature des dépenses. Le dépassement lié au supplément de goudron et à l'augmentation du prix est pris en charge par le fonds de rénovation des routes. A la troisième question concernant l'article 103 du règlement du Conseil, il admet que le dépassement aurait dû faire l'objet d'un préavis et présente ses excuses. Cependant, il ajoute que dans la pratique, il est parfois nécessaire de prendre des décisions rapidement. Il explique que le dépassement avait été évoqué par M. le Municipal Laurent Auchlin à chaque conseil. Cependant, la facture finale n'avait été présentée qu'à la fin octobre 2023. M. Philippe Cretegy remercie M. le Municipal Nicolas Suter pour les réponses fournies et admet comprendre les imprévus d'une telle situation.

Il évoque ensuite le fonds de promotion des énergies renouvelables, financé par une contribution de 0,7 centime par kWh consommé dans la commune. De cette somme, les deux tiers vont au fonds, tandis que le tiers restant est affecté aux comptes communaux. En 2023, les deux tiers représentaient CHF 174'700.00 alors que les subventions se montaient à CHF 206'583.00. Cette différence représentait un excédent de CHF 31'000.00, compensé par le prélèvement sur la réserve, portant ainsi le solde de la réserve au 1er janvier 2024 à CHF 468'000.00. Ces fonds ont été utilisés pour divers projets, dont l'acquisition de vélos, des abonnements de train, des installations photovoltaïques, ainsi que des travaux d'assainissement énergétique.

M. le Syndic Yves Charrière prend la parole pour évoquer la décharge terrestre de l'Alliez, suite à l'article paru dans le journal 24 heures le 8 janvier 2024. Ce projet s'inscrit dans un plan directeur cantonal des décharges contrôlées, regroupant des sites prévus pour ce type de dépôt, sans implication directe de la commune dans la procédure. Situé le long de l'A1, au

Chemin de l'Alliez de Aubonne à Féchy, il est prévu que 90% de l'accès se fasse par l'A1 et 10% par la route suisse, avec une estimation de 118 véhicules par jour. La commune a opté pour une procédure unique, où la mise à l'enquête et les oppositions seront gérées par le Canton. Elle fait désormais partie du comité de pilotage (COFIL) pour représenter ses intérêts et poser les questions relatives au projet.

M. Yves Meylan exprime des interrogations concernant les propriétaires affectés et demande si ces derniers ont été consultés en amont du projet. M. le Syndic Yves Charrière répond en affirmant que les propriétaires ont été consultés, et que des négociations ont eu lieu. Il souligne que la commune est impliquée en tant que commune territoriale pour défendre les intérêts des citoyens, même si les terrains sont de propriété privée.

M. Charles Gabella interroge sur la méthode d'élimination de la terre, en demandant si elle sera déversée comme une montagne ou par creusement. En réponse, M. le Syndic Yves Charrière précise que le processus se fera par comblement, sans nécessiter d'excavation.

M. Guy Maurer interroge si la commune recevra un dédommagement pour les 118 véhicules par jour prévus dans le projet. M. le Syndic Yves Charrière répond en expliquant que c'est justement pour traiter de ce genre de questions qu'ils font partie du comité de pilotage.

M. Matthieu Gétaz s'inquiète du nombre supplémentaire de camions dans la commune. M. le Syndic Yves Charrière rassure en précisant que cela ne sera pas forcément le cas, puisque la plupart des camions qui traverseront la commune le font déjà actuellement.

M. Alain Biedermann exprime des préoccupations quant à la congestion déjà existante sur les routes indiquées et interroge si l'accès aux trois ronds-points a été pris en considération et est prévu par le Canton. M. le Syndic Yves Charrière explique que la commune ne détient pas de pouvoir décisionnel dans le cadre de ce projet cantonal. Cependant, elle a la possibilité de faire part de ses opinions dans le but de protéger les intérêts de la commune. Il souligne également que la mise à l'enquête, qui n'a pas encore eu lieu, inclura une séance d'information.

M. Marc Perrenoud demande si les horaires indiqués impliqueront les samedis. M. le Syndic Yves Charrière répond par la négative, tout en mentionnant qu'il n'est pas exclu que des demandes soient faites en ce sens, mais qu'une autorisation de la Municipalité sera nécessaire.

M. Guy Maurer demande pour quand ce projet est prévu. M. le Syndic Yves Charrière lui indique qu'il ne sait pas encore exactement, mais qu'il imagine la mise à l'enquête cette année. Il rappelle qu'il n'est pas maître de l'agenda dans cette affaire.

M. le Syndic Yves Charrière revient ensuite sur le sujet des contrôles de stationnement, précisant que la même approche a été adoptée que dans d'autres communes. Un total de 750 amendes a été recensé pour des infractions telles que le stationnement prolongé, le stationnement en dehors des cases désignées et sur les trottoirs. Les commerçants ont exprimé une réaction positive à cette initiative.

Mme Ancilla Tétaz interroge sur la couverture complète du contrôle du stationnement sur l'ensemble du territoire communal, car elle observe encore des voitures garées hors des cases sur les routes à double sens. M. le Syndic Yves Charrière répond en affirmant que personne ne bénéficie d'un régime particulier, soulignant ainsi que le contrôle est effectué de manière équitable sur l'ensemble du territoire communal.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78%. Crédit d'étude construction scolaires site du château (63%). Mise aux normes électriques bâtiments communaux (68%). Modernisation contrôle accès Salto (87%). Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire (94%). Suite procédure approbation PACom (59%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (37%). Etude globale mobilité (55%). Aménagements routiers chemin des Allobroges (2%). Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur (0%). Acquisition groupes électrogènes STEP et eau (45%). Aménagements sportifs extérieurs au Chêne (1%).

Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : CHF 19'853'000.00.

Il revient sur l'accès à la déchetterie avec la carte Salto. Lors de la première semaine d'utilisation, deux personnes étaient présentes pour guider les citoyens dans une utilisation correcte. Il mentionne que le retour des citoyens est positif à l'égard de cette nouvelle méthode d'accès à la déchetterie. Les horaires de la déchetterie restent inchangés. Pour l'obtention de cartes d'accès supplémentaires, une caution de CHF 20.00 est requise. L'objectif du contrôle est d'éviter le tourisme de déchets, une pratique qui avait déjà considérablement diminué avec l'introduction de la carte de légitimation en 2022.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe ensuite que la Municipalité a pris la décision de mettre en vente les locaux du Lion d'Or. Lors de son acquisition en 2015, l'objectif initial de la commune était de préserver une offre de restauration qui semblait compromise, compte tenu des difficultés rencontrées par plusieurs établissements à l'époque. Depuis lors, la situation s'est stabilisée. En 2021, lors de sa prise de fonction, la Municipalité a rapidement pris conscience des charges et des coûts associés au bâtiment du Lion d'Or, loué au restaurant Le Njorden. Des discussions ont eu lieu avec la commission des finances et la commission achat/vente de terrains. Un déficit annuel significatif a été identifié, pesant sur les citoyens et jugé inapproprié par la Municipalité. De plus, des demandes importantes de remplacement et d'amélioration sont régulièrement formulées, souvent liées au nouveau statut de l'établissement en tant que restaurant gastronomique nordique coté au Michelin et au Gault & Millau. Par ailleurs, la commune détient également la propriété de trois auberges ainsi que des locaux de la piscine dédiés à la restauration, une situation jugée excessive. Après consensus avec les 2 commissions, il a été décidé que la vente de ces locaux constituait la meilleure option. Une société spécialisée a été mandatée pour déterminer le prix de vente, et une intention de vente a été préalablement et exclusivement communiquée aux exploitants

ainsi qu'à la Caisse d'Épargne, propriétaire du jardin et des chambres d'hôtel, dès l'année 2022. Dans le but de préserver l'exploitant actuel, salué pour son succès, la Municipalité souhaite réserver cette vente à des investisseurs. La société Locom Sàrl à Morges a été mandatée pour présenter un acheteur à la Municipalité. Il est important de noter qu'un embargo est en vigueur jusqu'au 30 janvier 2024 à 23h, encadrant cette démarche de vente.

M. le Municipal Nicolas Suter, aubonnois de naissance, prend la parole pour annoncer que la séance du soir est sa dernière. Après avoir prêté serment en 2002 et avoir occupé la fonction de président du Conseil au cours des années, il exprime que cette expérience a renforcé son désir de servir. Il adresse ses remerciements au Conseil et à la Municipalité, souhaitant à tous plein de succès et de plaisir dans la poursuite de leurs travaux.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

Mme Florence Widmer prend la parole concernant la déchetterie et exprime le souhait que chaque pollueur-payeur dispose de sa propre carte d'entrée. Elle demande à la Municipalité de réviser sa directive afin de permettre à chaque citoyen taxé d'obtenir sa carte gratuitement, sur demande. Elle suggère ensuite d'appliquer des frais pour les demandes de cartes supplémentaires. Elle saisit également l'occasion pour informer que, en 2024, des femmes fréquentent également ce lieu, soulignant ainsi que les courriers n'ont plus de raison d'être exclusivement adressés aux Messieurs, et remercie la Municipalité d'agir en ce sens.

M. Charles Gabella prend la parole concernant le plan de mutation des établissements scolaires d'Aubonne et adresse une demande à la Municipalité. Suite à la présentation faite il y a 4-5 ans sur la réorganisation des établissements scolaires, un budget de 45 millions avaient été annoncé pour les deux sites. Suite aux crédits d'études pour la salle de gym du château, le restaurant scolaire, et le deuxième crédit pour la cantine de la petite école, il exprime sa volonté d'avoir une vision budgétaire spécifiquement pour l'établissements Féchy-Aubonne, en vue des investissements importants à venir. Mme la Municipale Sandra Linder prend la question et reviendra avec une réponse prochainement.

M. Charles Gabella mentionne ensuite la subvention liée à l'énergie et pose la question de savoir si, étant donné que la Confédération prévoit de cesser cette subvention à fin 2024, la commune envisagera également d'arrêter cette subvention à la même échéance. M. le Municipal Nicolas Suter répond en expliquant que les subventions pour les bâtiments sont des subventions cantonales. Même si c'est la Confédération qui fournit des fonds au Canton, chaque fois que le Canton donne 1 franc, la Confédération contribue en donnant 2 francs, puis 1.5 franc et bientôt plus que 1 franc. Ainsi, la Confédération alimente le Canton, et c'est le Canton qui subventionne. Par conséquent, le Canton ne prévoit pas d'arrêter, et la commune ne compte pas non plus cesser ces subventions.

M. Christian Streit prend la parole concernant les statistiques climatiques extrêmes et évoque la possibilité de prévenir des glissements de terrain, qui peuvent devenir onéreux. Il indique qu'un simple drainage permet d'éviter des éboulements. Il interroge la Municipalité pour

savoir si elle dispose d'une carte communale identifiant les zones à risque. M. Yves Charrière répond qu'une carte au niveau cantonal existe et est disponible en ligne (<https://www.geo.vd.ch/>). Il souligne que certains secteurs, propriétés communales, sont sous contrôle notamment dans les forêts ou le long de l'Aubonne. Cependant, il mentionne que les propriétaires privés ne sont pas tenus de dresser une liste des risques.

M. Christian Streit indique ensuite l'urgence de remplacer les boîtes aux lettres extérieures lors des votations. En effet, lors de son passage pour déposer son bulletin de vote, la boîte aux lettres était pleine et il était même possible d'en retirer pour quelqu'un de mal intentionné.

Finalement, il rebondit suite à l'intervention de Mme Widmer et propose que les cartes d'entrée à la déchetterie pour l'année 2025 soient adressées aux femmes.

Mme Catherine Milhaud Renaud indique que suite au préavis de la rénovation des fontaines, la fontaine de la Grand-Rue fuit de nouveau et présente de la mousse. M. le Municipal Nicolas Suter répond qu'il a également remarqué cette fuite et assure que les fontaines font l'objet d'une grande attention. Il informe que le suivi sera effectué, et que les travaux sont encore sous garantie.

M. Nicolas Pulfer mentionne que suite à l'installation des nouvelles serrures avec badge, cela implique la fermeture constante du temple. Ce lieu étant fréquenté par des groupes de prières, il voudrait savoir si cette fermeture est définitive ou si les personnes pourront continuer à venir. M. le Municipal Laurent Auchlin lui répond que ce sujet est en discussion avec la paroisse. L'accès était libre jusqu'à maintenant, mais ils ont également souhaité le limiter par mesure de précaution pour la préservation des tableaux de valeur et peintures du 13^{ème} siècle présentes dans la chapelle.

Le président clôt la séance de Conseil communal à 22h05 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 27 février 2024 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif dans le caveau.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Véronique Kobler

Président

Secrétaire